



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 7299

Texte de la question

M. Léonce Deprez rappelle à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ses précédentes questions écrites n°s 70472 du 17 décembre 2001 et 3315 du 23 septembre 2002 relatives à la nomination d'un inspecteur général des finances chargé, avec d'autres membres de la commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits (SPRD), d'assurer le contrôle effectif de la gestion de cet organisme. Il avait alors souligné l'incompatibilité entre ces fonctions et d'autres fonctions dans une société privé. A la suite de la démission de cet inspecteur des finances, il lui demande les perspectives de son action ministérielle en liaison avec le ministre de la culture et de la communication quant à ses précédentes observations et à la vacance de ce poste. - Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.

Texte de la réponse

L'article L. 321-13 du code de la propriété intellectuelle prévoit la création de la commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits composée de cinq membres nommés par décret pour une durée de cinq ans. Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, M. François Auvigne, inspecteur général des finances, a été nommé membre de la commission par décret en date du 12 février 2003.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7299

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4393

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3473